

Maison fondée en 1899  
S.A.S. AU CAPITAL DE 864 993 €  
Siège social : 45, rue Pasteur - B.P. 19 - F - 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE  
Tél. 33 (0)3 20 21 81 61 - Fax : 33 (0)3 20 21 81 63  
E-mail : mail@boone-comenor.com  
www.boone-comenor.com  
RCS Lille B 316 917 392 - N° TVA : FR 92 316 917 392

SC

Reçu en Préfecture  
le: 24 AVR. 2017

## Préfecture de l'Orne

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement.  
Bureau des Installations Classées pour la  
Protection de l'Environnement  
39, rue Saint Blaise  
69 018 ALENCON CEDEX

A l'attention de Monsieur le Préfet

Marquette-lez-Lille, le 19 Avril 2017  
Affaire suivie par : Isabelle Barbier  
LRAR N°1A 125 557 2188 0

### Objet : Notification de cessation d'activité du site de transit de métaux, à Le Theil-sur-Huisne (61)

Pièce jointe : Mémoire de cessation d'activité – R16-210-V2

Je soussigné, Laurent BOONE, agissant au nom de la société Suez Boone Comenor Metalimpex, dont le siège social est à Marquette-les-Lille,

#### Déclare :

1 / Avoir cessé l'exploitation de l'activité de transit de déchets de métaux à la date du 30 avril 2013, activité répertoriée dans la nomenclature des installations classées soumises à Autorisation selon l'Arrêté préfectoral du 29 février 2000, mis à jour le 27 février 2012, sous la rubrique:

Rubrique	Désignation des activités (AP en vigueur)	Classement	Caractéristiques
Rubrique 2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliages de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 1000m <sup>2</sup> .	Autorisation	Stockage de ferraille : -surface maximale : 3200m <sup>2</sup> , dont surface maximale pour le stockage des containers ou bennes : 600m <sup>2</sup> -flux maximal mensuel : 2000T ; Quantité maximale stockée : 2000T

L'arrêt d'activité concerne l'ensemble des activités autorisées au titre de la réglementation des ICPE, aucune activité annexe n'est maintenue.

2 / Conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement, avoir à ce jour procédé à des travaux de remise en état, pour mettre le site dans un état qui ne puisse nuire aux intérêts de l'article L511-1 du Code de l'Environnement :

13

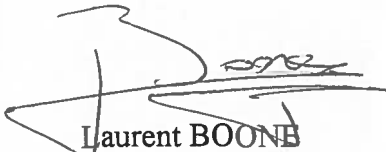
- Réalisation d'un état des lieux de pollution (rapport Mémoire de Cessation d'activité R16-210-V2 ci-joint) ;
- Evacuation et élimination des produits dangereux et déchets en vue de la remise en état du site et de la suppression des risques d'incendie et d'explosion :
  - L'ensemble des produits dangereux et non dangereux, ainsi que des déchets de métaux non dangereux a été évacué au cours de l'année 2013;
  - L'évacuation de tous les déchets et les équipements du site, à l'exception du séparateur d'hydrocarbures, toujours présent ;
  - La vidange et le nettoyage du séparateur d'hydrocarbures ;
- L'interdiction ou la limitation d'accès aux zones concernées par l'arrêt d'activité : le site est fermé et le portail est maintenu en place.

L'arrêt de l'activité a libéré les parcelles : il n'y a pas de bâtiment, le local de l'opérateur a été enlevé. La dalle de béton du quai est maintenue en bon état.

Conformément à l'article R512-39-1, à l'arrêt d'activité le site a été mis en sécurité, dans le cadre de notre obligation de remettre le site dans un état compatible avec un usage comparable avec la dernière exploitation connue, soit un usage de type industriel. A ce jour, le propriétaire du site (SNCF) a été informé et le bail a été rompu. Aucun projet de reprise du site n'est porté à notre connaissance.

Conformément à l'article R512-39-2 du Code de l'Environnement, une copie du présent courrier est transmise au service de l'urbanisme de la Mairie de Theil-sur-Huisne.

Restant à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Laurent BOONE  
Directeur Général